



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

12.08.2026

Titre du projet du marché:

N20.73 MP-230032 - NEB Réf. Ins - Murten - APR EK pluridisciplinaire (ID 12070)

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#42021

N° de la publication SIMAP:

#42021-02

Date de publication SIMAP:

10.08.2026

Adjudicateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N20.73 MP-230032 - 12070

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

www.astra.admin.ch

Organisateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N20.73 MP-230032 - 12070

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

www.astra.admin.ch

Inscription:

Sur simap, pas de délai

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

Jusqu'au 02.09.2026, sur SIMAP

Rendu documents:

Jusqu'au 28.09.2026 à 23h59

Numérique via simap.ch

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal : 71300000 - Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

La responsabilité de l'entretien du tronçon N20 « Thielle – Murten » (TE 73) a été reprise par l'OFROU le 1er janvier 2020 (tronçon NEB). Le secteur Ins-Murten est une route nationale de 3ème classe. Il a été mis en service en ~1970. L'OFROU lance un appel d'offres pour des prestations de concept global de maintenance via un auteur de projet pluridisciplinaire.

Les objectifs pour le mandat sont de plusieurs ordres :

- Récolter les bases de données manquantes ou au besoin relever les données manquantes pour déterminer l'état existant du tronçon et procéder à l'analyse normative du tronçon par domaine.
- Proposer un concept de base et des variantes stratégiques sur les objectifs du chapitre 1.1 du cahier des charges à savoir :
 - Etudier les aspects de mobilité douce et d'éventuelles améliorations possibles
 - Cohabitation voitures – vélos du pont du Staatswald au passage à niveau – CFF à Muntelier
 - Cohabitation voitures – vélos – piétons à Sugiez et dans le quartier du Löwenberg.

- Etudier, au besoin compéter le traitement des eaux de chaussée, en conformité avec les exigences légales.

- Analyser la faisabilité d'un croisement dénivelé entre la route nationale et la voie de chemin de fer, partant du principe que la voie ferrée gardera son profil en long.

- Respect des directives en vigueur.

- Optimisation des mesures pour minimiser les entraves trafic.

- Proposer des mesures en lien avec un financement probablement limité au moment de la réalisation.

Communauté de mandataires:

Admise

Sous-traitance:

Admise, maximum 50%

Mandataires préimpliqués:

Contacté par l'OMPr, l'organisateur de la procédure a mis en place toutes les mesures nécessaires afin de clarifier les rôles et responsabilités des bureaux impliqués, y compris ceux de l'organisateur. Les documents produits font partie intégrante de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

Conditions de participation:

-

Critères d'aptitude:

Les critères d'aptitude portent sur :

- Capacité technique du soumissionnaire (Q1.1 Référence du soumissionnaire + Q1.2 Sous-traitance)

- Capacité économique et financière du soumissionnaire (Q2.1 Chiffre d'affaires + Q2.2 Documents à remettre + Q2.3 Attestations à remettre après le dépôt de l'offre)

- Aptitudes et disponibilités des personnes-clés (Q3.1 Références des personnes-clés + Q3.2 Disponibilité + Q3.3 Exigences linguistiques)

Critères d'adjudication / de sélection:

Les critères d'adjudication sont les suivants :

- C1 - COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - PONDERATION TOTALE DE 40%

- C1.1 - Chef de projet et responsable T/U - Pondération de 20%

- C1.2 - Adjoint au chef de projet - Pondération de 10%

- C1.3 - Le spécialiste trafic - Pondération de 10%

- C2 - ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUES ET DE LA DURABILITÉ, PROPOSITION DE MARCHE À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ - PONDERATION TOTALE DE 30%

- C3 - PRIX - PONDERATION TOTALE DE 30% - Méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5

Indemnités / prix:

Aucune

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur exclusion/participations du marché sont conformes.
- Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes